



**Conférence des  
Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GENERALE

TD/371  
26 avril 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Neuvième session  
Midrand (Afrique du Sud)  
27 avril 1996

**REUNION PREALABLE DE HAUTS FONCTIONNAIRES**

tenue au Centre de conférence Gallagher Estate, à Midrand,  
le 26 avril 1996

Rapport du Président de la Réunion

1. Ouverture de la Réunion et adoption de l'ordre du jour (point 1)

1. La Réunion préalable de hauts fonctionnaires a été ouverte par M. Rubens Ricupero, secrétaire général de la CNUCED, le vendredi 26 avril 1996.

2. M. Abdul S. Minty, directeur général adjoint du Ministère sud-africain des affaires étrangères (Service des affaires multilatérales), a prononcé une brève allocution pour souhaiter la bienvenue aux participants à la Conférence.

3. La Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD(IX)/PCM/Misc.1.

2. Election du Président (point 2)

4. La Réunion a élu à l'unanimité au poste de président M. William Rossier (Suisse), président du Conseil du commerce et du développement.

3. Questions de procédure et d'organisation concernant la Conférence  
(point 3)

a) Cérémonie d'ouverture et réunion de haut niveau

5. La Réunion a été informée qu'une cérémonie d'ouverture, organisée par les autorités du pays hôte, aurait lieu le samedi 27 avril à 15 heures. S. E. M. Nelson Mandela, président de la République sud-africaine, et M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, prendront la parole à cette occasion.

6. Après la cérémonie d'ouverture, une Table ronde de chefs d'Etat aura lieu à 15 h 45, suivie, à 17 h 30, par une Table ronde de chefs de secrétariat d'institutions internationales, qui sera présidée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Des renseignements complets sur ces réunions seront donnés dans le Journal de la Conférence en date du 26 avril.

b) Séance plénière d'ouverture

7. La Réunion a noté que, conformément à l'article 16 du règlement intérieur, la 240ème séance plénière (séance d'ouverture) sera officiellement ouverte le samedi 27 avril par le Chef de la délégation (Colombie) dans laquelle avait été choisi le Président de la session précédente. La séance sera donc ouverte par S. E. M. Juan Manuel Santos de Colombie, président de la huitième session de la Conférence.

c) Election du Président (point 2 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence)

8. La Réunion a recommandé à la Conférence que S. E. M. Alec Erwin, ministre sud-africain du commerce et de l'industrie, soit élu Président de la neuvième session de la Conférence par acclamation.

d) Election des Vice-Présidents et du Rapporteur (point 4 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence)

9. La Réunion a noté que, conformément à l'article 22 du règlement intérieur, le Bureau de la Conférence se composera de 35 membres, comprenant le Président et les Vice-Présidents de la Conférence, le Président de la grande commission et le Rapporteur de la Conférence. La Conférence devra donc élire 32 vice-présidents.

10. La Réunion a recommandé à la Conférence que la composition de son Bureau reprenne la répartition géographique du Bureau de la huitième session, à savoir sept membres pour l'Afrique, sept pour l'Asie, sept pour l'Amérique latine et les Caraïbes, neuf pour la liste B, quatre pour la liste D et la Chine.

11. En conséquence, la Réunion a recommandé que les postes de vice-président de la Conférence soient répartis comme suit :

Groupe des 77

Groupe africain :  
Côte d'Ivoire  
Ethiopie  
Gabon  
République-Unie de Tanzanie  
Tunisie  
Zambie

Groupe asiatique : Bangladesh  
Inde  
Jordanie  
Philippines  
République de Corée  
République islamique d'Iran  
Thaïlande

Groupe latino-américain  
et caraïbe : \*/  
Cuba  
Equateur  
Jamaïque  
Uruguay  
Venezuela

Groupe B : Allemagne  
Etats-Unis d'Amérique  
Finlande  
France  
Japon  
Pays-Bas  
Turquie  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord

Groupe D : Bulgarie  
Fédération de Russie  
République tchèque  
Ukraine

Chine

12. En ce qui concerne la procédure d'élection des membres du Bureau, et dans le souci d'accélérer les travaux de la Conférence, la Réunion a recommandé que les candidatures soient communiquées directement par le Président de la Conférence aux fins des élections, ce qui permettrait de déroger à l'article 58 du règlement intérieur.

13. La Réunion a noté que, conformément à l'article 22 du règlement intérieur, le Président de la Conférence, ou, en son absence, un Vice-Président désigné par lui, présidera le Bureau de la Conférence.

14. La Réunion a également noté, que, selon le principe du roulement des membres du Bureau de la Conférence, le Rapporteur de la Conférence serait choisi parmi les représentants des Etats de la liste C - Amérique latine et Caraïbes - et qu'après consultations, il avait été convenu qu'il serait l'un des représentants du Chili. La Réunion a approuvé cette candidature.

---

\*/ La Réunion a noté que le Groupe latino-américain et caraïbe informerait directement le Président du candidat à son septième poste de vice-président.

15. Conformément à l'usage, la Réunion a recommandé que les Présidents des autres organes de session, ainsi que les coordonnateurs des groupes régionaux, soient pleinement associés aux travaux du Bureau de la Conférence.

e) Constitution d'organes de session (point 3 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence)

16. Conformément à l'article 62 du règlement intérieur et aux propositions formulées à la douzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, la Réunion a noté que la Conférence devait constituer un comité plénier chargé d'examiner les questions qui lui seraient renvoyées par la plénière et de faire rapport à celle-ci. En vertu de l'article 63, le Comité plénier pourrait constituer les groupes de rédaction qu'il jugerait nécessaires pour examiner les questions qui leur seraient renvoyées et lui en rendre compte.

17. La Réunion a donc recommandé à la Conférence de constituer un comité plénier qui puisse établir le nombre requis d'organes subsidiaires sous la forme de groupes de rédaction.

18. Sur la proposition du porte-parole du Groupe B (Turquie), la Réunion a recommandé que S. E. M. William Rossier (Suisse) soit élu Président du Comité plénier.

f) Débat général (point 7 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence)

19. La Réunion a noté que le débat général commencerait le mardi 30 avril 1996 et se poursuivrait jusqu'à l'épuisement de la liste des orateurs, de façon à s'achever le vendredi 3 mai.

20. Conformément à l'article 39 du règlement intérieur et aux directives approuvées par l'Assemblée générale, les orateurs participant au débat général seraient priés de limiter la durée de leur intervention à 10 minutes. A cet effet, les délégations pourraient envisager de faire distribuer le texte intégral de leur déclaration et de se concentrer sur les principaux éléments de celle-ci durant leur intervention en séance plénière. Selon l'usage, le secrétariat ferait reproduire le texte des déclarations prononcées au cours du débat général dans les versions fournies par les délégations.

g) Répartition des points de l'ordre du jour

21. La Réunion a recommandé que le débat général et l'examen de toutes les questions de procédure et questions connexes (points 1 à 7, 9 et 10) aient lieu en plénière, et que la principale question de fond (point 8) soit renvoyée au Comité plénier.

22. Vu que les déclarations de politique générale seraient faites en plénière, la Réunion a proposé que le rapport du Comité plénier transmette à la plénière les mesures recommandées par le Comité et ses sous-groupes à la suite de leurs délibérations.

23. La Réunion a noté que, comme recommandé par le Conseil à sa douzième réunion directive, des tables rondes ministérielles se tiendraient chaque matin à 9 h 30 avant les séances plénières (du 30 avril au 3 mai 1996). Les thèmes en seraient annoncés avant chaque réunion dans le Journal de la Conférence.

h) Pouvoirs des représentants à la Conférence  
(point 5 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence)

24. En application de l'article 14 du règlement intérieur, et conformément à l'usage, la Réunion de hauts fonctionnaires souhaitera peut-être recommander que la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence ait la même composition que celle de l'Assemblée générale à sa cinquantième session, et soit donc constituée des représentants des neuf Etats suivants : Trinité-et-Tobago (président), Afrique du Sud, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Iles Marshall, Luxembourg, Mali et Venezuela.

25. Toujours conformément à l'usage, la Réunion a recommandé que, si l'un des Etats précités n'était pas représenté à la Conférence, le groupe régional concerné soit invité à désigner un Etat qui le remplacerait.

i) Services de réunions et calendrier de la Conférence

26. La Réunion a décidé que l'ensemble des services de réunions seraient répartis, selon les besoins, entre la plénière, le Comité plénier et ses groupes de rédaction. Des services restreints seraient également mis à la disposition des réunions de groupes. L'horaire officiel de la Conférence et le calendrier indicatif des séances figuraient dans le document TD/365/Add.1. Ce calendrier pourrait être modifié en fonction de l'évolution des travaux de la Conférence. Des renseignements actualisés seraient publiés dans le Journal de la Conférence.

27. La Réunion a noté que, pour faciliter les travaux de la Conférence, une liste récapitulative des documents de la Conférence avait été distribuée sous la cote TD(IX)/Misc.1. L'attention de la Réunion a également été appelée sur la note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies relative au contrôle et à la limitation de la documentation (A/AC.172/INF.15) : les délégations ont été instamment priées de demander le moins possible d'exemplaires supplémentaires des documents.

j) Rencontres et activités parallèles

28. Des représentants du secrétariat de la CNUCED ont donné un aperçu des principales rencontres et activités organisées parallèlement à la Conférence, notamment les célébrations du Jour de la liberté à Prétoria (27 avril), la Table ronde ministérielle et la Table ronde de chefs de secrétariat d'institutions internationales (27 avril), le Symposium exécutif sur l'efficacité commerciale (29 et 30 avril), Africa Connect (2-4 mai) et les quatre tables rondes ministérielles qui se tiendraient chaque matin avant la plénière (30 avril - 3 mai).

k) Rapport de la Conférence

29. La Réunion préalable de hauts fonctionnaires a recommandé que le rapport de la Conférence sur sa neuvième session soit établi, selon qu'il conviendrait, sur le modèle des rapports sur les précédentes sessions.

4. Rapport de la Réunion de hauts fonctionnaires à la Conférence

30. La Réunion de hauts fonctionnaires a autorisé le Président de la Réunion à établir un rapport succinct sur les recommandations formulées par celle-ci et à le présenter à la Conférence à sa séance plénière du 30 avril.

-----